



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-39**

L'an deux mille vingt,
Le 29 juin à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021
Date d'affichage : 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

**Délibération de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire
Équipement pour les travaux de réhabilitation, de construction d'équipements communaux et
de mise aux normes de bâtiments publics pour la création de la Maison des Services**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire Equipement pour financer une partie des travaux de réhabilitation, de construction d'équipements communaux et de mise aux normes de bâtiments publics pour la création de la Maison des Services.

Le montant de la subvention pouvant être accordé est de 73 079.61 € avec en complément une bonification environnementale de 10 % de la DSCE (Dotation de Solidarité Communautaire Equipement) soit 7 307.96 €.

- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer le rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com

39_DE-052-216209080-20210629-2021_39-DE

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 29 juin 2021

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT

